

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

22 Musée Gallé-Juillet - vente d'ouvrages

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAÏE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET

Pouvoir à :

Mme DUHIN

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. BELMHAND

Pouvoir à :

Mme BARBETTE

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. MARTIN

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. MONTES

Pouvoir à :

M. ABBADI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. LAMOUREUX

Pouvoir à :

M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 35 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI, Mme BARBETTE, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE | 4 |

- Rapport de présentation :

Monsieur Florent LELONG, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil offre la possibilité aux visiteurs du musée Gallé-Juillet d'acquérir différents ouvrages spécialisés, en lien avec les collections et le patrimoine local.

Dans ce cadre, il vous est proposé de mettre en vente les nouvelles parutions suivantes :

- > Brochure "Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Les marques CREIL en creux et l'exposition de 1819, tome 7", éditée par l'association des Amateurs de faïences de Creil, au tarif de 20,00 €,
- > Dossier de la Faïence Fine n°46 "A l'origine des premières gravures sur les faïences fines de Montereau", édité par l'association des Amis de la faïence fine, au tarif de 16,00 €,
- > Ouvrages "Les morts du monument de la Paix, Creil 14-18 " et "la Guerre 1914-1918 / Classes mobilisées 1887 - 1919 / Dépouillement complet des classes recensées à Creil ", édités par l'association des Amis du musée Gallé-Juillet et de la faïence de Creil dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre, aux tarifs de 20,00 € et 15,00 €.

maintenant !

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal :
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser la mise en vente au musée Gallé-Juillet des ouvrages suivants :

- Brochure "Assiettes de la manufacture de Creil, ce qu'elles racontent, Les marques CREIL en creux et l'exposition de 1819, tome 7", au tarif de 20,00 €,
- Dossier de la Faïence Fine n°46 "A l'origine des premières gravures sur les faïences fines de Montereau", au tarif de 16,00 €,
- " Les morts du monument de la Paix, Creil 14-18 ", au tarif de 20,00 €,
- " La Guerre 1914-1918 / Classes mobilisées 1887 - 1919 / Dépouillement complet des classes recensées à Creil ", au tarif de 15,00 €

Article 2 : d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le budget de la Ville, comptes 322/6182/CC et 322/7062/CC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018** Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN
[Signature]
Pour le Maire
et par délégation
Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18
et publication ou notification le 21/12/18
affiché le 19/12/18
CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
[Signature]
Francis LE PAPE

